

Sous la Très Haute Présidence de **Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'État**, le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 27 mars 2025 à 10 heures précises au Palais de la Présidence de la République.

En ouverture de ses travaux, **le Conseil a salué avec une grande satisfaction l'impulsion résolument économique donnée à l'actualité nationale ces derniers jours par le Chef de l'État, dans un contexte de fin de Transition marqué par une exigence de résultats concrets et de souveraineté renforcée.**

À cet égard, le Conseil s'est particulièrement félicité de la signature, ce même jour au Palais de la Présidence de la République, des conventions officialisant **l'acquisition par Gabon Oil Company (GOC) des actifs des sociétés Tullow Oil et SMP Afrique.** Présidée par le Chef de l'État en personne, cette cérémonie consacre une avancée stratégique majeure dans la reconquête de notre souveraineté énergétique.

En effet, cette opération s'inscrit pleinement dans la vision portée par les Autorités de la Transition : **celle d'un Gabon maître de ses ressources, affirmant son autonomie dans les secteurs**

stratégiques. Le rachat des actifs de SMP Afrique, spécialisée dans le forage et le reconditionnement pétrolier, permettra à la GOC d'élargir significativement ses capacités opérationnelles et techniques, tout en réduisant les coûts d'exploitation. À travers cette double acquisition, l'État ouvre de **nouvelles perspectives de développement pour l'économie nationale et affirme son ambition de bâtir un secteur pétrolier plus performant, plus rentable et plus gabonais.**

Cette dynamique de reconquête économique s'est également traduite par l'organisation récente du Symposium sur les investissements, tenu à Libreville, en présence des principaux acteurs économiques nationaux et des partenaires financiers internationaux. Véritable vitrine du potentiel gabonais et du volontarisme des autorités, cette rencontre a permis au Chef de l'État **de dresser un point d'étape rigoureux sur l'utilisation des concours financiers obtenus, tout en exposant les priorités du pays en matière de transformation structurelle.**

Dans le prolongement de cet événement, le Président de la Transition a multiplié les visites de terrain sur les chantiers d'envergure en cours, notamment ceux de la Cité de la Démocratie, du

projet Émeraude et de la Baie des Rois. Ces déplacements, effectués en présence des partenaires bancaires, traduisent **une gouvernance fondée sur l'efficacité, la transparence et la culture du résultat.**

Recevant les représentants de la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG), le Chef de l'État a insisté sur la **nécessité d'un engagement collectif pour la refondation d'un climat des affaires compétitif et durable.** À cet effet, il a rappelé les axes majeurs de la stratégie économique nationale :

- La consolidation de la stabilité macroéconomique pour renforcer la confiance des investisseurs ;
- Une gestion budgétaire rigoureuse afin de préserver l'équilibre des finances publiques ;
- L'allègement des barrières commerciales pour stimuler la croissance et la compétitivité ;
- La simplification des procédures administratives et réglementaires au bénéfice des entreprises ;
- L'investissement dans la formation et le capital humain, moteur de productivité ;
- Le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire des affaires ;
- La mise en place d'une fiscalité stable et incitative, au service du développement ;

- La digitalisation complète de l'administration pour fluidifier l'action publique ;
- L'activation du secteur bancaire et financier national dans le financement de l'économie ;
- Et enfin, une gestion optimale de la dette publique, garante de la soutenabilité des réformes.

À travers cette feuille de route claire et ambitieuse, le Conseil a réaffirmé la volonté du Président de la République de faire de l'économie réelle un levier central de la transformation du pays, au service de l'intérêt général.

Le Conseil s'est réjoui de cette vision audacieuse et pragmatique qui prépare le Gabon à franchir, avec confiance et sérénité, une nouvelle étape vers la stabilité, la prospérité et la modernité.

Enfin, à la faveur de ce dernier Conseil des Ministres avant l'échéance présidentielle dont la campagne s'ouvre ce samedi 29 mars 2025, **le Président de la Transition a tenu à exprimer sa reconnaissance pour l'esprit de collaboration, de loyauté et d'engagement républicain ayant animé l'ensemble des membres du Gouvernement tout au long de cette phase exceptionnelle de notre histoire nationale.**

PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil des Ministres a délibéré sur les affaires suivantes :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

- *Projet de décret portant dénomination de certains établissements scolaires.*

Pris conformément aux dispositions des articles 28, 37, 40 et 51 de la loi n° 21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche, le présent projet de décret vise à attribuer aux établissements qui seront désignés le nom d'un enseignant, d'une personnalité du secteur Educatif, d'une personnalité politique, écrivain et notable ayant marqué la vie de notre pays.

- *Projet de décret instituant le travail manuel en milieu scolaire au Gabon.*

Le présent projet de décret, pris en application des dispositions de l'article 5 de la loi n° 21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche a pour objectif principal de rétablir la pratique du travail manuel en milieu scolaire en vue de concourir à l'assainissement de l'environnement scolaire et l'appropriation des valeurs citoyennes.

MINISTERE DE LA REFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- *Projet de décret fixant le régime spécial des pensions et autres avantages des anciens Vice-présidents de la République, anciens Présidents de Chambre du Parlement.*

Pris en application de l'article 8 de la loi n°022/2018 du 8 février 2019 portant Code de protection sociale, ce projet de décret a pour objet de déterminer les conditions d'affiliation, de cotisation, de liquidation et de jouissance des pensions de retraite, ainsi que les avantages particuliers liés à l'exercice de ces hautes fonctions de l'État.

Le texte consacre l'immatriculation obligatoire auprès de l'organisme de gestion des pensions de

toute personne ayant accédée aux fonctions de Vice-Président de la République, de Premier Ministre ou de Président de chambre du Parlement. Il prévoit également une contribution de l'État à hauteur de 15% de la solde forfaitaire des assujettis, complétée par une cotisation individuelle de 8% prélevée à la source.

Le droit à pension est ouvert après trois années de services effectifs dans lesdites fonctions. La pension, équivalente à 70% du dernier traitement fonctionnel, est versée mensuellement et devient immédiatement exigible à la cessation des fonctions, sous condition d'âge.

Le décret organise par ailleurs un régime de pension de réversion au profit du conjoint survivant, équivalente à 60% de la pension du titulaire. Il encadre les conditions d'attribution et de répartition de cette pension entre les conjoints légaux reconnus, dans un souci d'équité et de cohérence avec les principes du droit social gabonais.

En complément de la pension de retraite, le projet de décret accorde aux anciens titulaires de ces fonctions des avantages particuliers liés à la dignité de leur statut. Il s'agit notamment d'une allocation mensuelle d'intendance, de la mise à disposition périodique de véhicules de service, de la prise en

charge médicale dans les structures du service de santé militaire, ainsi que de moyens logistiques de sécurité et d'appui à la mobilité. Le texte prévoit également la prise en charge des frais funéraires dans les limites fixées par voie réglementaire.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- *Projet de décret instituant le mois dédié à la lutte contre l'insalubrité dans les administrations publiques et leurs abords.*



Le présent projet de décret, pris en application des dispositions de l'article 95 de la Constitution, institue le mois dédié à la lutte contre l'insalubrité dans les administrations publiques et leurs abords.

Le mois dédié à la lutte contre l'insalubrité dans les administrations publiques et leurs abords a pour objectif d'assainir leur environnement immédiat.

Il concerne l'ensemble du territoire national et est fixé d'un commun accord avec les administrations concernées.

Au cours de ce mois, les Forces de Défense et de Sécurité procéderont, dans les administrations publiques et leurs abords :

- au nettoyage ;
- à l'enlèvement des épaves de véhicules

- abandonnés ;
- à la désinfection, à la désinsectisation et à la dératisation ;
- au curage des caniveaux.

MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

- *Projet de loi fixant le statut particulier des Greffiers.*

Ce projet de texte s'inscrit dans la volonté des plus hautes autorités de la transition de moderniser les professions juridiques et judiciaires, en dotant les personnels des Greffes d'un cadre statutaire actualisé, mieux adapté aux exigences contemporaines de l'État de droit et à l'évolution des normes juridiques, notamment communautaires.

Ce projet de loi vise à valoriser durablement le capital humain du corps des Greffiers à travers la mise en place d'un plan de carrière structuré, des conditions d'accès rehaussées et une clarification des droits et obligations professionnels.

Parmi les principales innovations figurent :

- Le relèvement du niveau de recrutement au grade de Master en droit ou en sciences

économiques ;

- La distinction formelle entre fonctions juridictionnelles et fonctions administratives ;
- La création de deux grades (normal et supérieur) déclinés en classes et échelons ;
- L'élargissement du texte à 92 articles, incluant désormais un dispositif disciplinaire clair et des obligations professionnelles renforcées.

Par cette réforme ambitieuse, le Gouvernement entend renforcer l'efficacité de l'appareil judiciaire, garantir une meilleure reconnaissance du rôle des Greffiers dans le fonctionnement de la justice, et promouvoir une administration judiciaire plus moderne, rigoureuse et professionnelle.

MINISTERE DU COMMERCE ET DES PME/PMI

- *Projet de décret fixant les mesures d'accompagnement pour la création et le développement des Activités Génératrices de Revenus en République Gabonaise.*

Le présent projet de décret, pris en application des dispositions de l'article 95 de la Constitution, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la politique gouvernementale de lutte contre la

pauvreté et le chômage tel que souhaité par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI).

Ainsi, ce projet de décret propose une définition précise de l'Activité Génératrice de Revenus afin d'éviter toute confusion avec les autres activités entrepreneuriales soutenues par le Gouvernement et de mieux structurer l'accompagnement de l'Etat par une série d'actions principales telles que :

- l'information et la sensibilisation ;
- l'aide à la conception ;
- l'accompagnement à la formalisation ;
- la formation ;
- le financement ou l'aide à l'accès au financement ;
- le suivi et l'évaluation.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

- ***Projet de loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Caisse de Stabilisation et de Péréquation.***

Pris conformément aux dispositions de la loi n° 20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services

de l'Etat, la Caisse de Stabilisation et de Péréquation (CAISTAB) créée par ce présent projet de loi est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie administrative et financière.

La CAISTAB assure l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de stabilisation et de péréquation des prix des hydrocarbures, du café, du cacao et de soutien aux prix des produits de consommation courante de première nécessité.

Pour son fonctionnement, la CAISTAB comprend :

- un Conseil d'Administration ;
- une Direction Générale ;
- une Agence Comptable.

Aussi, par l'effet du présent projet de loi, la CAISTAB transfère-t-elle à cet établissement public les personnels et le patrimoine de la Direction Générale des Caisses de Stabilisation et de Péréquation et abroge par le même temps l'ensemble des textes antérieures y relatifs dont celle-ci assure la gestion à ce jour.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

- *Projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence Gabonaise de Normalisation.*

Le présent projet de décret approuve et rend exécutoire les statuts de l'Agence Gabonaise de Normalisation, en précisant son cadre organisationnel et fonctionnel, en vue de garantir à cette agence un fonctionnement efficace et efficient.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

- *Projet de loi portant création, attributions et organisation de l'Office National du Développement du Sport.*

Le présent projet de loi pris en application des dispositions de l'article 94 de la Constitution, porte création, attributions et organisation de l'Office National du Développement du Sport, en abrégé ONDS.

L'ONDS est un établissement public à caractère industriel et commercial qui jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière avec pour

mission de financer la promotion et le développement du sport.

A cet effet, l'Office comprend :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale ;
- L'Agence Comptable.

EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE

MINISTERE DE LA SANTE

Au terme de l'exposé du Ministre, le Conseil des Ministres a pris bonne note des communications suivantes :

- Le rapport de l'atelier national sur l'élimination des produits cosmétiques éclaircissants contenant du mercure, tenu du 20 au 22 janvier 2025, qui s'inscrit dans le cadre des engagements du Gabon en matière de santé publique et de protection des consommateurs ;
- La cérémonie de clôture de la campagne nationale de sensibilisation contre l'usage détourné des médicaments et la consommation de drogues en milieu scolaire et universitaire, marquant une étape importante dans la lutte contre les fléaux qui affectent la jeunesse ;
- Le cofinancement de la campagne de

distribution de masse de moustiquaires imprégnées, visant à renforcer la prévention du paludisme et à améliorer la couverture sanitaire sur l'ensemble du territoire national.

MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Au terme de la communication du Ministre, le Conseil des Ministres a marqué son approbation pour la réalisation du projet de construction du câble sous-marin optique Médusa Afrique.

Ce projet structurant s'inscrit dans la stratégie de modernisation des infrastructures numériques du Gabon, avec un point d'atterrissage prévu à Port-Gentil, porté par la société ACE Gabon, entité nationale à capitaux publics. En complément, le projet prévoit un désenclavement numérique de l'intérieur du pays, avec une extension vers l'Ogooué jusqu'à Ndjolé, en vue d'une interconnexion avec le *Backbone National Gabonais* (BNG).

Le câble Médusa Afrique bénéficiera du financement du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE) de l'Union

Européenne, ainsi que du **paquet d'investissement « Global Gateway » Afrique-Europe**, en cohérence avec les ambitions de connectivité continentale et de développement numérique durable.

Ce projet vise à :

- anticiper le double risque d'obsolescence technologique et de fin de vie du câble ACE actuellement en exploitation ;
- renforcer la diversité et la résilience des infrastructures numériques internationales du Gabon ;
- offrir une connectivité plus rentable et plus performante, favorable à la compétitivité numérique du pays et à l'amélioration de son Indice de Développement des TIC (IDI) ;
- créer de nouvelles opportunités de croissance, d'inclusion numérique et de résilience économique, au service du développement humain durable.

MINISTERE DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Conseil a donné son accord pour la célébration de la Journée Nationale de la

Femme, le 17 avril 2025 à Mouila, chef-lieu de la Ngounié.

Une campagne de sensibilisation sera déployée dans les neuf provinces autour du thème : « *L'engagement communautaire pour l'égalité de genre et l'autonomie des femmes* ».

Les activités prévues incluent :

- Une campagne nationale sur la participation des femmes à la vie politique ;
- Un concours culturel de projets artisanaux féminins ;
- Un appui ciblé à une dizaine d'organisations féminines pour leur autonomisation.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES PARTICIPATIONS

À la suite de la communication de Monsieur le Ministre, le Conseil des Ministres a marqué son approbation pour l'engagement, en procédure d'urgence, de négociations avec les établissements de paiement en vue de l'extension du mécanisme de paiement des taxes par support mobile.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la stratégie de digitalisation des services publics et vise à renforcer la transparence des flux financiers,

conformément aux exigences nationales et internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

À travers un Partenariat Public-Privé (PPP), l'État entend élargir l'assiette fiscale en intégrant certaines transactions, jusqu'ici échappant au champ classique de la fiscalité, dans un dispositif innovant de perception électronique.

Ce partenariat contribuera également à l'amélioration de l'accès au crédit pour les entreprises, en favorisant une meilleure traçabilité des opérations et un renforcement des outils de comptabilité formelle.

Par ailleurs, le Conseil s'est félicité des conclusions du comité interministériel chargé de l'harmonisation et de la rationalisation des prélèvements effectués par les opérateurs économiques auprès des administrations publiques et des collectivités locales.

Cette initiative vise à réduire significativement la multiplicité des frais, redevances et sanctions, et à limiter les sollicitations redondantes des opérateurs économiques pour un même objet, en instaurant un cadre plus lisible, plus juste et plus efficace.

Enfin le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles dont les plus importantes sont les suivantes :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT

- Haut Représentant Personnel du Président de la République : **Mme Louise BOUKANDOU.**
- Haut Représentant Personnel du Président de la République : **M. André Jacques AUGAND.**

UNITE SPECIALE DE SECURISATION ET DU CONTROLE DU SECTEUR DES HYDROCARBURES (USSCSH)

CABINET DU COORDONNATEUR GENERAL

Il est mis fin aux fonctions de Conseiller de Monsieur Adrien VANGSY TATY.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

DIRECTION GENERALE

- Directeur Général : **Pr. Gilbert NGUEMA ENDAMNE**, en remplacement de Pr. Rufin DIDZAMBOU.

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

DIRECTION GENERALE

- Directeur Général : **M. Anatole TSIUKAKA**, en remplacement de Pr. Guy Richard KIBOUKA.

MINISTERE DES COMPTES PUBLICS ET DE LA DETTE

COMMISSION NATIONALE DES TRAVAUX D'INTERET PUBLIC POUR LA PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET DE L'EMPLOI (CN-TIPPEE)

SECRETARIAT PERMANENT

- Secrétaire Permanent : **Mme Nina Natacha SACKEMOUNOU Epse MACKANDJA**.

MINISTERE DU PETROLE

GAB'OIL

DIRECTION GENERALE

- Directeur Général Adjoint : **M. Michel AUBERT.**

MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CABINET DU MINISTRE

- Directeur de Cabinet : **M. Jeff Morgan Gwénaël N'DOUTOUME-BIE.**
- Secrétaire Particulière du Ministre : **Mme Marie-Emma MAMBOULA Epse EYENET-TOUTOUME.**
- Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet : **Mme Nicole Germaine MAGANGA MOUSSAVOU.**
- Secrétaires de Cabinet :

Mmes

- **Gilvassia Elsa KOUELE ;**

- **Chimène IZANGA Epse MIKOLO.**
- Conseiller Juridique : **M. Stéphane MENDENE.**
- Conseiller Diplomatique : **Dr. Marie-Claude NGNINGONE-ATEME.**
- Conseiller en Communication : **M. Ryan NZIENGUI.**
- Conseillers Techniques :
 - **M. Guy Stéphane BINGANA ;**
 - **M. Calvyn LIKAMBA TSAMA ;**
 - **Dr. Paul Yannick BITOME ESSONO.**
- Chargés d'Etudes :

MM.

 - **Jay-Jay Blaise MAMBONGHO ;**
 - **Charles Roland BIDULE-BI-ABEIGNE.**
- Chargés de Missions :

MM.

 - **Freddy KOUMBI ;**
 - **Albert KOULANI.**

- Chef du Protocole : **M. Ghillian Brice MAGHOUMBOU.**
- Aide de Camp : **Sergent Michaël Rodney MOULEKA MOUSSAVOU.**
- Agents de Sécurité :
 - **Sergent Parfait Cédric EPAMOLA ;**
 - **Brigadier Dan Andy Ruben SAFOU LOUMBA.**
- Chauffeur : **M. Placide KOUMIKAKA.**

MINISTERE DE LA PECHE ET DE LA MER

CABINET DU MINISTRE

- Directeur de Cabinet : **Mme Anouchka MABAMBA MBOUMBA Epse MISSANDA NKOMBY.**
- Secrétaire Particulière du Ministre : **Mme Emma Stella AKERE ODIDI LIKASSA.**
- Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet : **Mme Ornelia Gypsie SIBAH NZE NZONG.**

- Secrétaires de Cabinet :

Mmes

- **Stevie REMANDA Epse MEBALE ;**
- **Josette Nina Prisca FAUSTHER OGALA.**

- Conseiller en Communication : **M. Orphée BOUSSOUGOU BOUSSOUGOU.**

- Conseillers Techniques :

- **M. Frydi Djeff NDHEMBHET TCHITOMBI ;**
- **M. Rodrigue Herman BAGNAMA ;**
- **M. Eudes Fortune NZIENGUI BOUSSOUGOU ;**
- **M. Fabrice AUGAND NTCHANGO.**

- Chargés d'Etudes :

- **M. Priam MANFOUMBY ;**
- **Mme Zita Gladisse MAKANGOU Epse METOULE BIBANG.**

- Chargés de Missions :

- **M. Luc Davy MOUYAMA ;**

- **Mme Daisy Klaïde MOUPIGA LINDZONZO.**
- **Chef du Protocole : M. Mesmin NZOGHE PEA.**
- **Aide de Camp : Adjudant John Danilo OKOUNDJA.**
- **Agent de Sécurité : M. Guy Dropsy NGOUNOUNA.**
- **Chauffeur : M. Harold Geovany NGUEMA MINKO.**

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS

CABINET DU MINISTRE

- **Directeur de Cabinet : M. Apollinaire IBAMBA.**
- **Secrétaire Particulière du Ministre : Mme Nelly BIGNAGNY BI NZAMBE.**
- **Secrétaire Particulière du Directeur de Cabinet : Mme Juliana AUBAME BA MEBOUA Epse ZANG AZEME.**

- Secrétaires de Cabinet :

Mmes

- **Ashley Pascale ISSANGA
MBOUMBOU ;**
- **Edene Shneider MOUKETOU
MABALANI.**

- Conseiller Juridique : **M. Sthessy
DIMBONDA LEFOUKOU.**

- Conseiller Diplomatique : **Mme Nicole
Caroline NGOUA.**

- Conseiller en Communication : **M. Rodolphe
MOUKAMBI BOMA.**

- Conseiller Technique en charge de la
Gouvernance : **M. Maixent MOUSSINGA.**

- Conseiller Technique Culture et Arts : **Mme
Aimée Délia BILOUNI Epse NDJALLY.**

- Chargés d'Etudes :

MM.

- **Franck Davy KOUMBA ;**
- **Haick Tanguy KEKA KIELA .**

- Chargés de Missions :
 - **M. Sosthène NDALA ;**
 - **Mme Marie-Louise WAKONGO BIYENE.**
- Chef du Protocole : **M. Ulrich Polidor REMENO.**
- Aide de Camp : **Brigadier-Chef Major Junior Augance MILWENY.**
- Agents de Sécurité :
 - **Sous-Brigadier Chamberlain YAMBA KOMENDI ;**
 - **Gardien de la Paix Nyllick Stanley MAYELA MADEBE ;**
- Chauffeur : **M. Hugues Landry MAPOTA MBOUNDA.**

Je vous remercie.